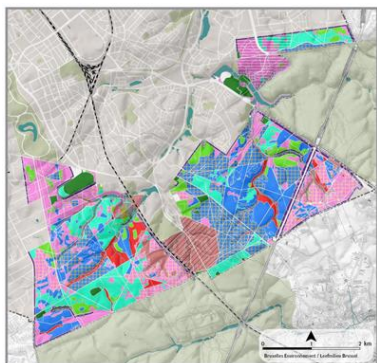


Rapports d'incidences environnementales du projet de plan de gestion multifonctionnel de la Forêt de Soignes



Lieu
Région de Bruxelles Capitale

Durée
Juin 2017 – Octobre 2017

Maître d'ouvrage
Bruxelles Environnement

Contexte

La Directive européenne 2001/42/CE impose que les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement soient soumis à une évaluation environnementale afin d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans et programmes. Conformément à cette Directive européenne et à sa transposition dans la législation bruxelloise, le Plan de Gestion de la Forêt de Soignes bruxelloise (PGFS) doit donc faire l'objet d'un Rapport d'Incidences Environnementales (RIE).

Objectifs

L'objectif de ce RIE est d'identifier les impacts positifs et négatifs potentiels et, le cas échéant, d'engager les actions correctrices appropriées. De manière plus générale, il s'agit surtout de présenter le PGFS, ses objectifs et le processus d'élaboration, ainsi que ses implications potentielles sur l'environnement au sens large du terme et d'éclairer ainsi les acteurs et le public affectés ou susceptibles d'être affectés par le plan.

Méthode

L'évaluation environnementale consiste en l'analyse des incidences sur l'environnement engendrées par le programme de mesures du PGFS par rapport à la situation existante. La méthodologie d'analyse peut donc être segmentée en 3 étapes distinctes :

- A. L'analyse de l'état initial de l'environnement
- B. L'analyse des incidences du projet
- C. L'étude des alternatives et l'identification des points de vigilance et des mesures de suivi

L'analyse des incidences consiste en une analyse des mesures proposées sur la base d'un regroupement de ces mesures en 23 groupes, présentées sous forme de fiches et structurées autour de 9 axes. Chaque fiche décrit les objectifs poursuivis par un groupement de mesures, en présente les actions et analyse les incidences ainsi que les opportunités et risques qui en découlent.

Résultats

L'étude a permis de faire ressortir que dans l'ensemble, les mesures proposées par le PGFS sont suffisantes pour répondre aux enjeux identifiés pesant sur les milieux des différents sites en forêt. Elles sont généralement décrites avec suffisamment de précisions pour pouvoir être mises en œuvre concrètement et rapidement. Lorsqu'un certain flou a été identifié sur les responsabilités à définir et les actions concrètes à mettre en place pour atteindre l'objectif visé, des recommandations ont systématiquement été formulées. Les autres recommandations constituent des mesures d'atténuation pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives sur l'environnement, relativement peu nombreuses pour ce plan de gestion.

De manière plus générale, l'étude a également permis de présenter le PGFS, ses objectifs et le processus d'élaboration, et d'éclairer ainsi les acteurs et le public concernés par ce plan.